

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 avril 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2017-089

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2017;

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.5) Amendement à la résolution 2015-229 – Cession de terrains – chemin des Hauteurs

2.6) Inondations du 16 avril 2017

RÉSOLUTION NO. 2017-090

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-091

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Nuit Adéloise 2017	22 avril 2017 à l'Hôtel Mont-Gabriel	150\$ + tx	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. John Butler M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	1 ^{er} juin 2017 à L'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	55\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. John Butler M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé
20e Omnium de golf du restaurant chez Milot	5 juin 2017 / Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	600\$/quatuor	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	12 juin 2017 au Club de golf Le Diable de Mont-Tremblant	200\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Journée des Aînés	8 mai 2017 à l'Hôtel et Spa Mont-Gabriel	17\$	M. Gilles Legault
Souper-bénéfice au profit de la Fondation pour la réussite des élèves	27 avril 2017 à l'École Hôtelière des Laurentides	125\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. John Butler M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé
Tournoi de golf au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques	23 août 2017 au Club de golf de Piedmont	165\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais liés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-092

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Hippolyte – Chemin du Club et chemin du lac à l'Ours – Collecte des matières résiduelles

ATTENDU l'entente conclue avec la municipalité de Saint-Hippolyte relativement à la collecte, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables pour les propriétés situées sur le chemin du Club et le chemin du Lac à l'Ours;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Hippolyte offre maintenant le service de collecte des matières compostables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le greffier soient autorisés à conclure une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Hippolyte afin que cette dernière assure la collecte des matières compostables pour les propriétés situées sur le chemin du Club et sur le chemin du Lac à l'Ours.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-093

Décision de la Sûreté du Québec

ATTENDU l'intention de la Sûreté du Québec d'assurer la surveillance de l'autoroute 15 à même les effectives du poste de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU que cette décision aurait pour effet de réduire la présence policière sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que la ville de Sainte-Adèle considère que la présence policière sur son territoire est présentement insuffisante;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Sainte-Adèle s'objecte à l'intention de la Sûreté du Québec d'assurer la surveillance de l'autoroute 15 à même les effectifs du poste de la MRC des Pays-d'en-Haut;

QUE la ville de Sainte-Adèle demande à la Sûreté du Québec d'augmenter la présence policière sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise au directeur du poste de la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'à l'état-major de la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-094

Amendement à la résolution 2015-229 – Cession de terrains – chemin des Hauteurs

ATTENDU QUE le notaire a préparé plusieurs actes de cession de certains lots, anciennement connus comme le lot 5 066 418,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2015-229 en y ajoutant les résolutions suivantes :

« QUE les lots suivants 5 771 106, 5 771 107, 5 771 108, 5 771 109, 5 771 110, 5 771 111, 5 771 112 du cadastre du Québec soient cédés par la Ville aux propriétaires;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes notariés »

RÉSOLUTION NO. 2017-095

Inondations du 16 avril 2017

ATTENDU les inondations survenues à Sainte-Adèle depuis le 16 avril 2017;

ATTENDU les nombreuses interventions effectuées par le service des incendies et par le service des travaux publics;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique entend faire adopter un arrêté ministériel pour venir en aide aux municipalités touchées par le sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au ministère de la Sécurité publique d'inclure le territoire de la ville de Sainte-Adèle dans l'arrêté ministériel à être émis.

RÉSOLUTION NO. 2017-096

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 303 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1185	381 400 \$
1210	186 735 \$
1212	111 700 \$
1229	554 000 \$
1230	869 047 \$
1231	200 118 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 303 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 mai 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2017-097

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 303 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1185, 1210, 1212, 1229, 1230 et 1231, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1185, 1210, 1212, 1229, 1230 et 1231, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2017-098

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1185, 1210, 1212, 1229, 1230 et 1231, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 mai 2017, au montant de 2 303 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 303 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2017-099

Reconduction du contrat – Services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec – SP-2016-025

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 23 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat de la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.* pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges #SP-2016-025 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-100

Adjudication – Travaux de réfection routière 2017 - Pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2017) – SP-2016-045

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2017 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2017);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavages Multipro	2 566 666,66\$
Pavage Jérômien inc.	2 913 771,47\$
Les Entreprises Miabec inc.	2 983 569,11\$
Uniroc Construction inc.	3 036 869,56\$
LEGD inc.	3 139 849,29\$
Pronex Excavation inc.	3 652 008,80\$

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef adjoint, division génie, daté du 16 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection routière 2017 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2017) à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 566 666,66, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1238.

RÉSOLUTION NO. 2017-101

Adjudication - Étude préliminaire, plans, devis et surveillance partielle des travaux - Construction d'un système d'épuration des eaux usées - rue de Ronchamp – INV-2017-061B

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, plans, devis et surveillance partielle des travaux pour la construction d'un système d'épuration des eaux usées sur la rue de Ronchamp;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Amec Foster Wheeler Amériques Limitée
Avizo Experts-conseils inc.
Beudoïn Hurens inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 avril 2017 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 12 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Amec Foster Wheeler Amériques Limitées*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 78.5% pour un montant de 45,730.00\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même la programmation de la TECQ (Projet 2011-302), financés par le règlement 1226.

RÉSOLUTION NO. 2017-102

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Étude géotechnique, structure et stabilisation - Réfection des infrastructures - Rue Rolland – INV-2017-063

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude géotechnique, structure et stabilisation pour la réfection des infrastructures sur la rue Rolland;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Englobe Corp.
Solmatech inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 5 avril 2017 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les prix soumis sont trop élevés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2017-103

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Fourniture d'une camionnette Dodge Caravan pour la division génie – INV-2017-062

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 30 mars 2017 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'une camionnette Dodge Caravan pour la division génie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service du greffe à remettre à la compagnie *Grenier Chrysler Dodge inc.* le chèque certifié au montant de 2 587,20\$, taxes incluses représentant le cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'une camionnette Dodge Caravan pour la division génie.

RÉSOLUTION NO. 2017-104

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 11 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-033

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1231, rue du Domaine**, afin de permettre qu'un bâtiment accessoire soit situé à 1,73 mètre du bâtiment

principal alors que le règlement exige une marge de 2 mètres afin de régulariser l'implantation du garage détaché pour ledit immeuble;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2017-105

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 11 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-031 acceptant la demande de PIIA pour le :

1418, rue Labelle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-032 acceptant la demande de PIIA pour le :

Lot 2 232 405 (rue des Perdreaux)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2017-106

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **380 rue Duchesne**, afin de permettre de réduire la profondeur moyenne d'un lot à 37,03 mètres alors que le règlement exige 45 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1651, rue de la Brunante**, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à 2,91 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement exige 8 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2310, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre d'agrandir une cabine de massothérapie de 26,00 mètres carrés portant sa superficie totale à 56,16 mètres carrés à une distance de 1,60 mètres de la limite latérale droite de propriété;

ATTENDU la demande formulée relativement à plusieurs lots situés sur **la rue des Souchets**, afin de permettre une largeur moyenne minimale de 40 mètres pour les lots projetés S2, S3, S4 et B00 alors que le règlement exige une largeur moyenne minimale de 50 mètres et permettre d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale des lots projetés S3 à 35% et S4 à 33% alors que le règlement limite ladite pente à 30%.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2017-107

Nomination – Comité consultatif d’urbanisme

ATTENDU QUE monsieur Pierre Senez a démissionné de ses fonctions à titre de membre du Comité consultatif d’urbanisme;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l’urbanisme daté du 13 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE nommer monsieur Richard Pelletier à titre de membre citoyen du Comité consultatif d’urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2017-108

Modification à l’entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine daté du 22 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les modifications de l’entente de développement culturel 2017 entre la ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE le conseil nomme madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle l’entente modifiée de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-109

Renouvellement de l’entente de développement culturel – Ministère de la culture et des communications du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec visant notamment à mettre en place des outils de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

ATTENDU la demande du Ministère à l’effet que l’entente soit conclue pour une durée de 3 ans;

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine daté du 10 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville désire conclure une entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020;

QUE la ville désire investir une somme de 25,000.00\$ annuellement dans cette entente;

QUE le conseil mandate la coordonnatrice culture, arts et patrimoine à entamer des discussions avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de conclure une entente pour une période de trois ans;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-110

Entente ressource numérique – Edumédia

ATTENDU que la ville désire renouveler la licence pour la ressource numérique Edumédia, permettant aux jeunes de s'intéresser aux sciences et de les aider dans leur apprentissage à l'école;

ATTENDU que cette entente sera d'une durée de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, à signer tous les documents mettant en effet ladite entente avec la corporation De Marque, propriétaire d'Edumédia.

RÉSOLUTION NO. 2017-111

Application iOS & android – BaladoDécouverte

ATTENDU QUE le service des loisirs désire doter la ville d'une application pour téléphone intelligent afin de promouvoir le circuit patrimonial;

ATTENDU le rapport de Julie Champagne daté du 13 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la ville à convenir d'une entente de 2 ans avec la compagnie 9029-1949 Québec Inc. (BaladoDécouverte) pour la fourniture d'une application de circuit interactif guidé par GPS;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 11 959.70\$ taxes incluses pour le service.

RÉSOLUTION NO. 2017-112
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-19, amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin d'entreprendre la modification de la réglementation de zonage afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements, d'un maximum de 3.5 étages à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004.

RÉSOLUTION NO. 2017-113
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-20 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond.

RÉSOLUTION NO. 2017-114
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-21, amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires.

RÉSOLUTION NO. 2017-115
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1236-1 amendant le règlement 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-116
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-05 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le *Règlement SQ-03-2012*.

RÉSOLUTION NO. 2017-117

Second projet de règlement 1200-2012-Z-18 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions. (OMNIBUS)

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 5 avril 2017 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-18 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de

préciser certaines dispositions (OMNIBUS), soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-118

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin d'entreprendre la modification de la réglementation de zonage afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements, d'un maximum de 3.5 étages à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 10 mai 2017 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2017-119

Projet de règlement 1200-2012-Z-20 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-20 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les rives du lac Rond, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 10 mai 2017 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2017-120

Projet de règlement 1200-2012-Z-21 amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-21, amendant le *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 10 mai 2017 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2017-121

Règlement numéro 1243 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour le réaménagement et réfection sectorielle du garage municipal – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1243 décrétant un emprunt et une dépense d'un maximum de 250 000.00\$ pour la conception de plans et devis pour le réaménagement et réfection sectorielle du garage municipal, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-122

Règlement numéro 1245 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage d'une partie de la rue du Bourg-du-Lac – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1245 décrétant un emprunt d'un maximum de 196 000.00\$ pour la réalisation de travaux de pavage d'une partie de la rue du Bourg-du-Lac, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 306 165,47\$ pour la période du 11 au 17 mars 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 346 939,98\$ pour la période du 18 au 24 mars 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 164 694,00\$ pour la période du 25 au 31 mars 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 579 877,64\$ pour la période du 1er au 7 avril 2017.

- Liste des comptes à payer au montant de 393 600,75\$ pour le mois de février 2017.
- Engagements au montant de 429 726,68\$ pour la période du 1er au 31 mars 2017.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-123

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h38.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques